



Décisions de retrait d'agrément d'établissements de crédit prises par l'ACPR au cours du mois de décembre 2014

(En application des dispositions transitoires prévues à l'article 34, paragraphe II de l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013, les sociétés financières et les Institutions financières spécialisées **peuvent, jusqu'au 1er octobre 2014, opter pour un agrément en tant que société de financement perdant ainsi leur statut d'établissement de crédit.** Voici la liste des sociétés financières ayant déjà opté pour ce statut.

CIB	Dénomination sociale	Date du collège
14238	Nouméa crédit	05/12/2014
14768	Natixis financement	05/12/2014
16820	American Express carte France	05/12/2014